

20 juin 2013 -20:00

Fonds européen d'Aide aux plus démunis : avançons !

Réunis ce jour au Grand-Duché du Luxembourg dans le cadre d'un EPSCO Emploi et Affaires sociales, les Ministres européens de l'Emploi et des Affaires sociales se penchent notamment sur une Proposition de règlement relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis.

A partir du 1er janvier 2014, ce Fonds européen devrait remplacer le programme européen d'aide aux plus démunis, et ce, suite à une décision de la Cour de Justice de 2011 interdisant à la Politique agricole commune d'encore financer le programme d'aide alimentaire.

Devant les désaccords persistants entre Etats membres sur les modalités de mise en place de ce nouveau système (notamment sur le caractère obligatoire ou non du Fonds, sur le choix laissé aux Etats sur le montant à y affecter ou encore sur la possibilité laissée aux Etats d'entrer ou de sortir du Fonds), Philippe COURARD, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, a rappelé la position belge en la matière : il faut avancer, en respectant les décisions prises respectivement par le Conseil et le Parlement européens. Le Conseil européen des 7 et 8 février derniers a décidé que le soutien à l'aide aux plus démunis s'élèvera à 2,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Le Parlement européen a également répondu, en envoyant un message clair : un budget de 3,5 milliards, une priorité donnée à l'aide alimentaire, une participation obligatoire des états-membres, un taux de cofinancement européen de 85%, ainsi qu'une simplification administrative pour les structures de distribution et de soutien.

« Eu égard à ces décisions politiques du Conseil et du Parlement européens, j'ai l'impression que l'on s'embourbe inutilement dans des difficultés juridiques et techniques, a réagi Philippe COURARD. Cela nous empêche de finaliser un dossier d'une grande importance pour la vie des citoyens européens les plus démunis. C'est inacceptable ! Le fonds pour les plus démunis doit être un instrument européen de solidarité, mis en œuvre par tous, et non sur base volontaire. Il est conçu pour aider les personnes en grandes difficultés de vie. Il a une valeur ajoutée symbolique et concrète pour les Européens. Nous devons en effet changer la perception selon laquelle l'Europe ne s'occupe pas de ses populations, mais leur préfère les marchés. Nous devons faire attention de ne pas accentuer ce sentiment anti-européen qui se généralise dans tous les pays. Nous devons donc finaliser ce dossier au plus vite, afin que ce fonds soit mis en œuvre dès 2014, dans un esprit de solidarité européenne et d'attention portée aux plus démunis. » 43 millions d'Européens sont concernés par la pauvreté alimentaire et 80 millions vivent sous le seuil de pauvreté.

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.socialsecurity.fgov.be>